

DÉCISION SUR LA DILIGENCE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PDDAA DE MALABO POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION AGRICOLE EN AFRIQUE À TRAVERS UN MÉCANISME D'ÉVALUATION BIENNAL ET LE BILAN DE TRANSFORMATION AGRICOLE EN AFRIQUE (AATS)

Doc. Assembly/AU/15(XXX)

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la Décision **Assembly/AU/Decl.1(XXIII)** adoptant la Déclaration sur la croissance et la transformation agricole accélérées pour une prospérité partagée et, l'amélioration des conditions de vie en Afrique. Ladite décision invite aussi la Commission et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), en collaboration avec les partenaires, à conduire sur une base biennale, commençant en 2017, un processus d'évaluation agricole, et de rendre compte de ses avancées à la Conférence lors de sa session ordinaire de janvier 2018 ;
2. **PREND ACTE** du lancement du rapport biennal sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo de juin 2014 sur la croissance et la transformation agricole accélérées pour une prospérité partagée et l'amélioration des conditions de vie et des points saillants de ses résultats sur le commerce intra africain des produits et services agricoles : risques et opportunités ;
3. **RECONNAÎT** les efforts de la Commission dans la mobilisation des parties prenantes importantes et des partenaires au développement pour développer des partenariats avec les États membres et les Communautés économiques régionales (CER) pour créer un mécanisme de suivi, d'évaluation et de rapports, d'une manière plus harmonisée, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Malabo ;
4. **SALUE** la réponse positive des États membres dans la conduite des auto-évaluations, du processus inclusif de validation et de la mise à disposition d'informations pour la préparation du rapport inaugural à la Conférence de l'Union africaine sur les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs communs sur la transformation de l'agriculture en Afrique; tout en prenant note des défis auxquels font face les États membres dans la collecte et la compilation de données pour rendre compte des progrès sur tous les objectifs et cibles fixés par rapport aux engagements de la Déclaration de Malabo ;
5. **CONSTATE** avec satisfaction les énormes efforts consentis par les États membres dans la mise en œuvre de la Déclaration [**Assembly/AU/Decl.1(XXIII)**] pour accélérer la réalisation des engagements pris dans la Déclaration de Malabo. Tout en reconnaissant cela, il demeure néanmoins qu'il existe des performances insuffisantes, démontrées dans plusieurs cas, par les États membres pour atteindre les objectifs communs définis. Une attention particulière et des efforts considérables sont encore nécessaires afin de nous mobiliser

d'avantage autour de la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) en nous appropriant les engagements de Malabo dans les Plans nationaux d'investissements agricoles ;

6. **RÉAFFIRME** l'engagement de prendre des mesures complémentaires dans la mise en œuvre du Programme de transformation de l'agriculture africaine dans le cadre du PDDAA pour augmenter les investissements financiers dans l'agriculture, renforcer les capacités institutionnelles de mise en œuvre et améliorer les mécanismes de coordination pour matérialiser les impacts et les résultats concrets qui conduisent à une prospérité partagée et à une amélioration des conditions de vie des citoyens africains ;
7. **INVITE** tous les États membres à mobiliser des ressources techniques et financières adéquates pour soutenir les systèmes de données agricoles, les systèmes de suivi et d'évaluation et à renforcer les structures de redevabilité mutuelles pour déclencher une transformation agricole fondée sur la planification ;
8. **DEMANDE** à la Commission de travailler en étroite collaboration avec les États membres, les partenaires techniques et financiers au développement, le secteur privé et la société civile pour mobiliser le soutien nécessaire pour renforcer la redevabilité mutuelle, les systèmes de données agricoles, et la gestion des connaissances. Institutionnaliser des mécanismes d'évaluation biennale et un tableau de transformation de l'agriculture africaine pour assurer l'apprentissage par les pairs et intégrer le Programme de la transformation agricole contenu dans la Déclaration de Malabo.